



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 11 février 2019 à 19 h 30, à la salle de l'école Germain-Caron, située au 490, rue Principale, à Saint-Didace, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Lot 5 127 372 – Propriété rattachée au 741, chemin du Lac-Thomas**

La demande de dérogation mineure 2019-0001 vise à permettre, à l'égard de l'article 4.4 du règlement de zonage numéro 60-89-02, l'implantation d'un bâtiment complémentaire sur le lot 5 127 372 où il n'y a pas de bâtiment principal, mais dont lequel lot est rattaché à la propriété du 741, chemin du Lac-Thomas.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur les présentes demandes.

Donné à Saint-Didace,  
ce 15<sup>ième</sup> jour de janvier  
de l'an deux mille dix-neuf.

  
Chantale Dufort  
Directrice générale